

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} octobre 2012 à 19.30 heures au deuxième étage du centre municipal au 16 rue principale Nord, Montcerf-Lytton

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Pierre Gauthier, René Côté, Gaston Paradis, Angèle Lacaille, Gilberte Paradis et France Danis

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2012-10-176

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-177

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 5 septembre 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-178

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 7 SEPTEMBRE 2012

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 7 septembre 2012 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-179

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 13150 au #13169 pour un montant de 10,125.22 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques #13170 au #13234 pour un montant de 168,669.25\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2012-10-180

APPUI CONTRE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents » c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70% de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

CONSIDÉRANT QUE d'autres changements pénaliseront particulièrement les prestataires des régions éloignées tout en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

CONSIDÉRANT QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu unanimement;

D'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région;

D'exiger du gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-181

ADOPTION DES CODES INCENDIE UNIFORMISÉS À L'ENSEMBLE DE LA M.R.C.V.G.

CONSIDÉRANT QUE les services d'incendie vont travailler conjointement lors d'intervention incendie;

CONSIDÉRANT QUE les services d'incendie utilisent des codes pour faciliter les communications radio lors d'une intervention incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les services d'incendie de la MRC doivent communiquer avec la centrale 911 et qu'il y a lieu d'uniformiser nos codes pour éviter toute confusion;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CSP-SI recommandent aux municipalités locales d'adopter les codes incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d'adopter la liste des codes incendie telle que déposé par la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-182

ADOPTION DU FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES DE PRÉVENTION ET ACHEMINEMENT ANNUEL DU FORMULAIRE COMPLÉTÉ À LA M.R.C

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de profiter des visites de vérification des avertisseurs de fumée pour réaliser une étude sur le niveau de protection des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte va permettre de mieux connaître les risques et les faiblesses en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le SCRSI demande aux municipalités et à la MRC d'élaborer des programmes de prévention et de mettre en place des activités de sensibilisation du public;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des données va permettre aux municipalités et à la MRC de mettre en place des programmes de prévention et de sensibilisation du public qui vont refléter la réalité de la région;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CSP-SI recommandent aux municipalités locales d'adopter le formulaire et d'envoyer une copie du formulaire complété à la MRC suite aux visites de prévention annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter le formulaire de collecte de donnée pour les statistiques de prévention.

Adoptée à l'unanimité

- 2012-10-183 FORMATION EN LOISIRS
- CONSIDÉRANT QUE les membres du comité technique en loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ont demandé la possibilité de suivre une formation sur la gestion d'évènements et la gestion des bénévoles;
- CONSIDÉRANT QUE cette formation s'adresse aux membres du comité technique en loisirs et un à deux bénévoles de chaque municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette formation s'élèvent à 2,190\$ et la MRC va demander de l'aide au CLE qui pourrait aller jusqu'à 50% et le reste sera défrayé par la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC demande aux municipalités de partager en parts égales un certain montant qui s'élève à 33.00\$ chaque municipalité même si plus d'une personne y assiste;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'informer la M.R.C. de notre intention de participer à la formation qui aura lieu à une date non définie et que la municipalité s'engage à verser la somme de 33.00\$ pour la formation.
- Adoptée à l'unanimité
-
- 2012-10-184 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
- Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Ward O'Connor avec le projet de règlement pour un code d'éthique et de déontologie des employés qui sera déposé à une séance subséquente de conseil municipal pour approbation.
-
- 2012-10-185 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE BRÛLAGE
- Un avis de motion est déposé par la conseillère Christianne Cloutier afin d'adopter un règlement de brûlage qui sera adopté à une séance ultérieure.
-
- 2012-10-186 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉTECTEURS DE FUMÉE
- Un avis de motion est déposé par le conseiller Serge Lafontaine afin d'adopter un règlement relatif aux détecteurs de fumée qui sera adopté à une séance ultérieure.
-
- 2012-10-187 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT SUR LA CONSTITUTION D'UN SERVICE D'INCENDIE
- Un avis de motion est déposé par le conseiller Yvon Rivet afin d'adopter un règlement relatif à la constitution d'un service d'incendie qui sera adopté à une séance ultérieure.

2012-10-188

CONSEILLERE RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHEQUE

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que la conseillère Christianne Cloutier soit nommée responsable de la bibliothèque auprès du CRSBPO.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-189

DEMANDE D'AUTORISATION AU MRN

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire implanter une borne sèche dans le secteur du lac Lytton pour notre service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit identifié est près de la propriété du 8 chemin du lac Lytton sur le lot 3,318 679;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain appartient au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu de demander l'autorisation au Ministère pour l'installation d'une borne sèche sur le lot 3, 318 679 et de mandater la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-190

TRAVAUX AU PAVILLON EN BOIS ROND

CONSIDÉRANT QUE la conseillère responsable en loisirs Madame Christianne Cloutier demande de rénover le bâtiment en bois rond des loisirs;

CONSIDÉRANT QU' un estimé des coûts a été demandé et que ceux-ci s'élèvent à environ 1,000\$ en matériaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser ces travaux au pavillon en bois rond.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-191

ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été lancés pour obtenir des candidats pour opérer les camions de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs curriculum vitae ont été déposés;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche recommande au conseil municipal d'engager ces personnes qui demeurent dans la municipalité;

Monsieur Gilles Patry pour chef d'équipe et opérateur
Monsieur Denis Morin, opérateur
Monsieur Steve Guy, opérateur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'engager ces trois personnes et le salaire horaire du chef d'équipe sera de 20.00\$ et pour les opérateurs 18.00\$.

Il est entendu que ces personnes devront réussir l'examen médical avant de commencer à travailler.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-192

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des appels d'offres ont été demandés pour le lot 3 320 073 (terrain de l'ancien dépotoir)

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées pour le mercredi 19 septembre 2012 à 15.00 hres, ouvertes à 15.05 heures.

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées soit;

Les entreprises Gilles Patry Enr. de Montcerf-Lytton au montant de 24,500\$

René St-Jean et Luc Fillion de Mont-Laurier au montant de 76,765\$

CONSIDÉRANT QUE Messieurs St-Jean et Fillion demandent une modification à l'appel d'offre, car ils désirent que la municipalité enlève la partie de l'ancien dépotoir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut modifier un appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu de rejeter les soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

Note; Suite à l'ouverture des soumissions pour le lot (3 318 821) situé sur le chemin du Bras-Coupé) une seule personne a déposé une soumission soit, Monsieur Gaétan Gagnon de Montcerf-Lytton au montant de 1,500\$
Le conseil n'a pas pris de décision celle-ci sera prise ultérieurement.

2012-10-193

ACTIVITÉS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la conseillère responsable des loisirs conjointement avec la bibliothécaire ont demandé une subvention auprès du CLD afin d'organiser une activité lors de la journée de la culture le 29 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 300.00\$ à été accordé par le CLD pour l'achat de fournitures diverses;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de bricolage s'est très bien déroulée avec une participation de 16 enfants accompagnés d'adultes;

CONSIDÉRANT QUE Madame Cloutier, conseillère et Madame Ménard, bibliothécaire veulent organiser une activité de décorations de citrouilles le 13 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE madame Cloutier demande au conseil d'allouer un budget de 100\$ pour l'achat de citrouilles pour cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu d'allouer un budget au montant de 100\$ pour l'activité de décoration de citrouilles le 13 octobre 2012.

Adoptée à l'unanimité

2012-10-194

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.05 heures, Madame la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin,
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.